

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruriers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

CHAPITRE I
PRESENTATION DU PROJET,
ALLOTISSEMENT

PRESENTATION DU PROJET

Les travaux projetés portent sur la construction d'un atelier d'une emprise au sol de 315,20m².

Les Vestiaire/Sanitaire/Réfectoire chauffés et ventilés ont une surface utile de 20m², ils sont accessibles depuis l'Atelier.

A l'extérieur, il est prévu l'aménagement d'aires de stockage et de livraison et d'un parking sur un total de 760m² et la création d'un accès à l'avenue de la République.

OBJET DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES CI-APRES

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux de toute nature, nécessaires à la bonne réalisation de l'opération. Ces travaux feront l'objet d'un marché à prix global et forfaitaire consenti après appel d'offre.

A cet effet, l'ensemble des travaux est découpé en 7 lots selon la liste ci-après.

| |
|----------------|
| LISTE DES LOTS |
|----------------|

- ↻ LOT N° 1 GROS ŒUVRE
- ↻ LOT N° 2 CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / BARDAGE
- ↻ LOT N° 3 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / FERMETURES / MENUISERIE INTERIEURE BOIS
- ↻ LOT N° 4 PLATRERIE / PEINTURE / ISOLATION
- ↻ LOT N° 5 CARRELAGE / FAIENCE
- ↻ LOT N° 6 ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VENTILATION
- ↻ LOT N° 7 PLOMBERIE / SANITAIRE

CHAPITRE II
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES
A L'ENSEMBLE DES LOTS

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Le présent devis descriptif établi pour chaque corps d'état a pour but de définir le mode de bâtir.

Il n'est pas limitatif. En conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix forfaitaire indiqué dans sa soumission et servant de base à son marché, chaque entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages de son corps d'état.

L'entrepreneur de chaque lot devra prendre connaissance des devis descriptifs des autres corps d'état de façon à avoir une connaissance parfaite des ouvrages. Il ne pourra se prévaloir d'aucune omission dans le devis concernant cet ensemble, si, cette omission est rétablie dans le devis descriptif d'un autre lot.

Les entrepreneurs de chaque lot devront exécuter tous les ouvrages complémentaires nécessaires au complet achèvement des travaux, même s'ils ne sont pas décrits dans le présent devis descriptif, mais figurent sur les plans, et réciproquement, s'ils ne figurent pas sur les dessins, mais sont décrits au présent devis.

Les entrepreneurs seront tenus d'avertir l'architecte, au cas où certains travaux ne seraient pas mentionnés sur l'une ou l'autre pièce, afin qu'il puisse s'il y a lieu, rétablir la parfaite concordance des deux pièces.

CARACTÉRISTIQUES DU DEVIS DESCRIPTIF

Le présent descriptif se réfère aux spécifications générales et aux documents techniques du recueil des éléments et ensembles préfabriqués (REEF) et aux cahiers des prescriptions techniques générales édités par le centre Scientifique et Technique du bâtiment (CSTB) et documents techniques unifiés (DTU) édités par cet organisme.

Ces documents sont considérés comme fixant impérativement et sans contestation possible, la norme et les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre.

Les entreprises doivent prendre connaissance des textes et documents cités en référence, qui font partie intégrante du présent devis descriptif général : lequel n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage tel qu'il est défini et conçu, suivant les plans et façades, coupes et détails. Il s'entend pour une parfaite exécution conforme aux règles de l'art, avec emploi de matériaux et de matériels neufs de première qualité.

Dans le cas où les ouvrages décrits dans le devis descriptif ne figureraient pas au REEF ou en différeraient par leur conception, l'entrepreneur devra toujours se conformer à l'esprit de ces documents quant à la qualité et mise en œuvre des matériaux. Pour les articles qui pourraient comporter les

indications opposées à celles des normes citées sans qu'aucune spécification expresse du Maître d'œuvre n'ait été faite, l'entrepreneur devra toujours se référer à ce dernier, avant de remettre son prix.

En cas de non observation de cette règle, la mise en conformité avec les normes en vigueur à la date de passation du marché sera sans supplément de prix.

Dans les descriptions des ouvrages, le Maître d'œuvre s'est efforcé de renseigner l'entrepreneur sur la surface des travaux à effectuer, sur leur nombre, leurs dimensions et leur emplacement, mais il est rappelé que cette description n'a pas un caractère limitatif et que l'entrepreneur devra exécuter comme étant compris dans son prix, sans acception ni réserve, tous les travaux que sa profession nécessite et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot concernant les constructions projetées.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer d'erreurs ou omissions aux plans et devis pouvant le dispenser d'exécuter tous les travaux de son état ou faire objet d'une demande de supplément de prix.

Tous les documents graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout commencement d'exécution. Il devra donc signaler à l'architecte des dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés et les règles de l'art.

De toute manière, le fait pour un entrepreneur d'exécuter sans rien changer les prescriptions des documents techniques remis par l'architecte ou les ingénieurs, ne peut atténuer en quoi que ce soit, la pleine et entière responsabilité du constructeur.

Les règles des documents généraux énumérés ci-dessus et ci-après, y compris les D.T.U. en vigueur à la remise des offres, seront respectées dans la construction, sauf stipulation contraire portée aux dessins et présent devis descriptif. En outre, les tolérances d'exécution seront celles indiquées dans les DTU et normes françaises.

NOTES ET PRESCRIPTIONS POUR LES ÉTUDES D'EXÉCUTION

Toutes les études d'exécutions devront être faites en partant des dernières instructions ministérielles ou règlements en vigueur, à la date de la remise des offres et en tenant compte des prescriptions de normalisation de l'AFNOR, précitées par le REEF auquel on devra se référer pour complément ou manque d'indications.

Il est entendu que les détails de construction indiqués aux plans de l'architecte laissent toute liberté au constructeur pour les dimensions et sections des différentes parties des ouvrages, l'architecte entendant par là, laisser à l'entrepreneur la responsabilité de ses travaux, toutes modifications devront toutefois recevoir l'agrément de l'architecte, ainsi que celui du bureau de contrôle.

L'architecte se réserve le droit de faire procéder aux frais de l'entreprise à tous essais et analyses en laboratoire, de tous les matériaux entrant dans la construction et plus spécialement les bétons et mortiers.

Tous les dessins d'exécution et notes de calculs approuvés par le bureau de contrôle devront être remis à l'architecte en autant d'exemplaires qu'il sera nécessaire.

ORGANISATION ET COORDINATION DES ÉTUDES ET DES EXÉCUTIONS

Le but à atteindre étant une exécution rationnelle sans à coup, ni fausse manœuvre, dans les délais les plus courts, les plans dressés par l'architecte ont été établis avec un maximum de précisions.

Le devis descriptif groupé « Tous corps d'état » a été rédigé avec le souci de détailler les prestations dues par chaque corps d'état à tous les stades d'exécution.

Il est indispensable que chaque entreprise, participant aux travaux, connaisse non seulement le détail des travaux qui lui incombent, mais encore le détail des ouvrages prévus par les diverses autres entreprises.

Les entreprises devront donc faire toutes remarques et objections avant la remise des prix.

Dans ces conditions, les soumissionnaires posséderont tous les éléments utiles à leurs études de prix et ils seront en possession des éléments nécessaires à une réalisation dans les meilleures conditions. Toutes pertes de temps et fausses manœuvres devront être évitées par une parfaite coordination. Le souci de gagner du temps sur le planning contractuel ne devra pas être établi au détriment des règles de l'art de construire et des règles de sécurité.

L'architecte se réservant le droit d'interdire aux différents corps d'état de commencer ou poursuivre tout ou partie de leurs travaux si les conditions de mise en œuvre ne sont pas requises.

COTES DES PLANS

Les entrepreneurs devront vérifier soigneusement toutes les côtes portées aux dessins, s'assurer de la concordance entre les différents plans d'ensemble ou de détails et le devis descriptif.

Pour l'exécution des travaux, aucune côte ne devra être prise à l'échelle métrique sur les dessins. L'entrepreneur devra s'assurer sur place de la possibilité de respecter les côtes données, et signaler toutes les erreurs ou omission à l'architecte qui opérera s'il y a lieu, les mises au point ou rectifications nécessaires. Les entrepreneurs resteront seuls responsables des erreurs ainsi que des modifications qu'entraîneraient pour eux ou pour les autres corps d'état, un oubli ou l'inobservation de cette clause.

COORDINATION DES TRAVAUX

Dans l'exécution des travaux auxquels plusieurs entreprises sont appelées à concourir, chacune d'elles est tenue d'en suivre l'avancement et s'entendre avec les autres corps d'état sur ce qu'ils ont en commun, de reconnaître par avance tout ce qui intéresse leur exécution et de fournir, en temps utile, toutes les indications nécessaires à ses propres travaux, de s'assurer qu'elles sont suivies et en cas de contestation, d'en référer au Maître d'œuvre.

Tout entrepreneur qui exécute un travail s'appliquant sur une partie d'ouvrage réalisée par une autre entreprise, du fait qu'il entreprend sans autre réserve son propre travail prend la responsabilité de la bonne exécution du travail préparatoire exécuté par la première, exemple : Aplomb, mise à niveau etc.

Enfin, conformément au P.G.C., les superpositions et juxtapositions de tâches devront être évitées pour assurer une meilleure sécurité.

TRACES ET TRAITS DE NIVEAU ET IMPLANTATION

L'entrepreneur de GROS-ŒUVRE devra l'implantation du bâtiment ainsi que celle de l'ensemble des ouvrages dus à son lot. Il sera tenu de fournir à l'ensemble des corps d'état du second œuvre le trait de niveau situé à 1m au-dessus du sol fini dans l'ensemble des locaux. Les tracés de détail seront exécutés par chacune des entreprises de second œuvre suivant les nécessités du chantier ou de leur corps d'état.

Lorsque deux ou plusieurs entreprises interviendront sur un même ouvrage, celle qui devra le tracé de cet ouvrage sera celle qui interviendra en premier dans le déroulement logique des travaux.

SCELLEMENTS - RACCORDS - TROUS RÉSERVES - FEUILLURES - NERVURES ...

L'entrepreneur de GROS-ŒUVRE est tenu d'exécuter dans ses ouvrages tous les percements, trous feuillures, nervures, scellements, calfeutrements et raccords nécessaires par les travaux de son activité, ainsi que ceux des autres corps d'état à l'exception des scellements : les raccords définitifs de ceux-ci seront à sa charge.

Les entrepreneurs des différents corps d'état devront remettre en temps utile les plans des trous, passages, niches, trémies etc. à l'entrepreneur de GROS-ŒUVRE qui devra procéder à leur exécution. Les percements après coup, dans les ouvrages en béton sont prohibés.

En cas de non observation des prescriptions précédentes, les percements et raccords seront exécutés par l'entrepreneur de GROS-ŒUVRE aux frais de l'entrepreneur responsable. Les raccords des scellements au droit des ouvrages en plâtre seront exécutés par l'entreprise de plâtrerie.

ALIMENTATION

Les alimentations en eau et en électricité du chantier seront assurées dans les conditions précisées au P.G.C.

CLÔTURE

La clôture du chantier sera réalisée dans les conditions précisées au P.G.C.

PROTECTION DES OUVRAGES

Chaque entrepreneur devra, à ses frais, assurer la protection des ouvrages propres à lui-même, et restera personnellement responsable de tous les dégâts qui leur seraient apportés pour quelque cause que ce soit jusqu'à l'achèvement des travaux.

NETTOYAGE ET ENLÈVEMENT DES GRAVOIS

L'entrepreneur de GROS-ŒUVRE devra le nettoyage des abords du chantier, compris celui des propriétés riveraines et des chaussées, chaque fois qu'il sera nécessaire, suite au passage de leurs camions et l'enlèvement de tous les gravois de leurs corps d'état et des autres corps d'état à l'exception de ceux du plâtrier qui assurera lui-même l'enlèvement de ses propres gravois. Si au cours de travaux, le Maître d'œuvre jugeait le chantier trop encombré de gravois, leur enlèvement serait fait par une entreprise spécialisée à la charge du compte prorata ou des entreprises défailtantes si elles peuvent être identifiées.

Les sanitaires et les locaux servant de bureau de chantier seront entretenus par le titulaire du lot n°01 - GROS-ŒUVRE à charge du compte-prorata.

SÉCURITÉ DU CHANTIER ET HYGIÈNE DU CHANTIER

Chaque entreprise devra se conformer aux prescriptions du Plan Général de Coordination (P.G.C.) en matière de sécurité et protection de la santé et aux règlements en vigueur concernant l'organisation, l'hygiène et la sécurité des chantiers. Elle devra se soumettre aux ordres du coordonateur S.P.S. et veiller de manière générale à réaliser ses ouvrages dans les meilleures conditions de sécurité tant pour ses ouvriers que pour ceux des autres entreprises et intervenants extérieurs.

Chaque entreprise devra mettre à disposition de ses ouvriers des vestiaires chauffés, elle participera au titre du compte prorata à l'éclairage au chauffage et à l'entretien des sanitaires et du réfectoire installés par l'entreprise principale.

L'accès au chantier devra être rigoureusement interdit à toutes personnes étrangères. L'entrepreneur principal devra à cet effet des écriteaux disposés en nombre suffisant et en évidence pour ne rien laisser ignorer au public.

Il devra en outre des panneaux visant à signaler le chantier et à limiter la vitesse des véhicules aux abords de celui-ci.

BUREAU PROVISOIRE DE CHANTIER

Les frais du marché de l'entreprise de Gros-Œuvre (entreprise principale) comporteront ceux résultant de l'établissement d'un bureau provisoire destiné à l'architecte et au Maître d'Ouvrage et l'installation complète de ce bureau.

Le bureau en question sera construit de façon à être parfaitement étanche à l'air et à l'eau. Il sera de dimension telle qu'il permette, outre le travail dans des conditions normales du représentant de l'architecte, le classement et l'exposition des plans de chantier, ainsi que la réunion périodique des représentants d'entreprises (rendez-vous de chantier).

L'aménagement du bureau comportera tous les frais spéciaux d'installation pour éclairage, chauffage, téléphone, etc. ainsi que les frais de nettoyage et d'entretien en parfait état de propreté du bureau provisoire de l'architecte et du Maître d'ouvrage.

L'entrepreneur de gros-œuvre fera son affaire personnelle de l'installation de ce bureau.

Tous les frais d'entretien, d'éclairage et de chauffage seront répartis au prorata de chaque marché par les soins de l'entreprise principale.

PANNEAU DE CHANTIER

Un panneau de chantier de 2 x 3m sera exécuté et posé sur le chantier. Il comportera toutes les indications nécessaires au porté à connaissance de la nature du projet et des divers intervenants.

Tous les frais en seront répartis au prorata de chaque marché par les soins de l'entreprise principale.

CHAPITRE III

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°01 – GROS-OEUVRE

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

LOT N° 1 - GROS-ŒUVRE

Implantation

Avant commencement d'exécution des travaux, l'entrepreneur procédera à une pré-implantation du bâtiment. Il vérifiera le nivellement du terrain et préviendra l'architecte des inexactitudes éventuelles qu'il aurait pu constater avant de procéder aux implantations définitives dont il a la charge.

Formalités

L'entrepreneur est tenu, avant tout commencement d'exécution, de remplir auprès des services publics qualifiés toutes les formalités résultant des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.

Prescriptions Générales

📄 Documents officiels de référence

Les documents rémunérés ci-dessous sont applicables en particulier aux travaux du présent lot :

- Le DTU N° 12, intitulé « Travaux de terrassement pour le bâtiment »
- Le DTU N° 13.1 « Règles pour le calcul des fondations superficielles »
- Le DTU N° 20, constituant « Cahier des charges applicables aux travaux de maçonnerie, béton, armé, plâtrerie »
- Le DTU N° 21, 4, intitulé « Prescription provisoire concernant l'utilisation de chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des mortiers et bétons »
- Le DTU N° 26 intitulé « Travaux d'enduits aux mortiers de liants hydrauliques ».
- Le DTU 20-11 Règles de calcul des parois et murs en maçonnerie
- Le DTU 23-1 Règles de calcul des parois et murs en béton banché

Les différentes normes de l'association française de normalisation (A.F.N.O.R.) homologuées par arrêtés ministériels et en vigueur à la date des offres, sont également applicables aux travaux en vertu des « Cahiers des prescriptions Techniques générales » susvisés.

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--------------------------|---|
| <p>Sont applicables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les règles pour le calcul et l'exécution des constructions en béton armé, dites règles BA 68• Les règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions, dites règles NV 65. <p>En ce qui concerne le DTU N° 12 ; il est précisé que :</p> <p>a) Les prescriptions des articles suivants l'emportent sur celles du DTU notamment en ce qui concerne l'étendue des travaux et les obligations de l'entreprise.</p> <p>b) L'entrepreneur ne pourra jamais se référer aux prescriptions du « Mémento pour rédaction des documents particuliers d'un marché de terrassements de bâtiment », pour demander un supplément au prix convenu.</p> <p>c) Les prescriptions du chapitre IV – « Mode d'évaluation des travaux » du dit mémento, ne sont pas applicables aux travaux du présent marché.</p> <p>Constitutions des mortiers et bétons</p> <ul style="list-style-type: none">• Liants hydrauliques <p>Les liants hydrauliques devront répondre aux caractéristiques définies par les normes françaises AFNOR et aux spécifications du DTU N°20</p> <p>Les principaux liants employés seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ciment de laitier CLK 45• Ciment CPA 45• Ciment à maçonner <p>Granulats</p> <p>Les granulats pour mortier et bétons (sable, graviers, gravillons et cailloux) répondront aux spécifications des articles 2 ; 1 - 2.11 - 2.12 du DTU N° 20.</p> <p>Ils proviendront de l'exploitation de bancs alluvionnaires. L'utilisation de sable de carrière sera prohibée et l'emploi de briquillons et cassons de béton ne sera toléré.</p> | | | <p>DTU N° 20 - Première partie du Ch. 3 (art. 3.11, 3.13, 3.12, 3.14) «Prescriptions communes aux mortiers et bétons» DTU N° 20, art 2.12.13 en ce qui concerne la granularité des sables employés pour</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--------------------------|---|
| <p>Dosages</p> <p>En tenant compte de ces indications générales, la composition des mortiers et béton d'emploi courant dans les ouvrages intéressant ce présent devis descriptif sera (sauf spécifications contraires ou dosages spéciaux indiqués au cours du présent devis descriptif) la suivante :</p> <p><u>Tableau des bétons :</u></p> <p><i>Béton N° 1 - pour semelles, massifs ou puits</i> normales minimum 250kg de ciment CLK 45 700L de cailloux roulés ou de pierres cassées, granulométrie 25/63 350L de gravillons, granulométrie 6.3/25 450L de sable, granulométrie 0.08/6.3 par m³ mis en œuvre (béton plastique)</p> <p><i>Béton N°2 - pour béton branché, formes, dallages</i> 350kg de ciment CPA 45 850L de gravillons, granulométrie à déterminer suivant nature des ouvrages 350L de sable, granulométrie 0,08 / 6.3 par m³ mis en œuvre (béton plastique pour serrage moyen).</p> <p><i>Béton N°3 - pour béton armé</i></p> <p>Les ouvrages de béton armé auront les formes, sections et emplacement définis par les plans de l'architecte, et du bureau d'étude sauf dérogation formelle de celui-ci.</p> <p>Si l'architecte ou le bureau de contrôle imposaient par mesure de sécurité, le renforcement des armatures, l'emploi de liants spéciaux, l'augmentation du poids des liants, ces exigences ne pourront jamais donner lieu à augmentation du prix global.</p> <p>Il pourra dont être convenu qu'en principe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le ciment employé sera le C.P.A. 45, sauf pour les éléments enterrés, donc en contact avec le sol, pour lesquels il pourra être exigé l'emploi sans majoration de prix, d'un ciment résistant aux eaux agressives.• Le dosage du liant, en principe 350kg minimum par m³ mis en œuvre, sera augmenté à la demande des calculs pour les éléments particulièrement chargés. | | | <p>la confection des mortiers et bétons.</p> <p>Le cahier 134 du CSTB, art 3.32 en ce qui concerne la granulométrie des granulés à employer pour les bétons normaux de construction.</p> <p>Les ouvrages de béton armé seront calculés, mis en œuvre et composés conformément aux documents techniques s'y rapportant, notamment aux règles BA 68</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

La composition théorique du béton armé sera la suivante :

- 350kg CPA 45, ou autre liant si l'ouvrage est en contact avec le sol.
- 800L de gravillons 6.3 supérieur et suivant écartement des armatures.
- 400L de sable 0.08 / 6.3

Tableau des mortiers

Mortiers N° 1 de ciment - pour maçonneries diverses

- 350kg de CPA 45 par m³ de sable

Mortier N°2 de ciment - pour chapes et enduits

- 400kg de CPA 45 par m³ de sable

Mortier N° 3 - pour enduits

- 150kg de CPA 45 par m³ de sable
- 250 XEH30/60 par m³ de sable

Mortier N° 4 de ciment avec incorporation d'hydrofuge

- Mortier dosé à 600kg de CPA 45 avec incorporation d'hydrofuge (SIKA ou similaire). Cet enduit devra être imperméable à l'arrosage d'eau de pluie, sans qu'il soit demandé de résister aux pressions et sous pressions.

Nota

D'autres compositions de mortiers et bétons pourront être demandées lors de l'exécution ou dans les articles suivant du présent devis descriptif, de même que l'emploi d'autres natures de liants, sans modification du prix convenu.

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
| <p>Réception et exigences d'un lot à un autre</p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les autres entreprises et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lot N° 2 – Charpente métallique / Couverture / Bardage pour les réservations et préscléments et le passage des descentes.• Lot N° 7 – Plomberie / Sanitaire. <p>Une parfaite coordination devra exister entre ces entreprises pour l'exécution des travaux. L'entrepreneur du présent lot devra le rebouchage de toutes les trémies laissées au coulage des planchers et dallages pour permettre le passage des canalisations, tuyauteries, V.M.C. etc. Les fourreaux au droit des trémies seront fournis et posés avant le rebouchage par les entrepreneurs des lots intéressés.</p> <p>1 A – TERRASSEMENT</p> <p>L'entrepreneur est réputé connaître parfaitement la contexture interne du terrain qu'il aura à travailler. Le dressement des fouilles devra être exécuté, en principe suivant un plan horizontal. Toutefois, en vue de permettre l'assainissement des fondations, il peut être prévu une pente longitudinale de 2 à 5% soit de l'ensemble des fouilles, soit des rigoles de fondation et les eaux éventuelles réunies soit par des rigoles périphériques, soit par des puisards de rassemblement de pompage.</p> <p>En conséquence l'entrepreneur devra avoir fait toutes les prévisions nécessaires avant la signature du marché. Aucune plus - value au marché global et forfaitaire ne sera accordée sous prétexte d'un manque de connaissance ou de spécifications de quelque nature que soient celle-ci.</p> <p>Chaque fois qu'il sera nécessaire, l'entrepreneur devra le nettoyage des chaussées à la sortie du chantier, suite au passage des camions.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra l'entretien de l'ensemble des fouilles, canalisations, regards et remblaiements jusqu'à l'achèvement des travaux.</p> <p>Il sera admis un écart d'implantation par excès de 5cm pour les fouilles en rigoles et de 10cm pour les fouilles en tranchés et en puits. Au cas où les écarts d'implantation seraient supérieurs à ceux indiqués ci-dessus ; le maître d'œuvre décidera s'il y a lieu de remblayer ou de combler par une maçonnerie de fondation. Les fouilles auront une protection suffisante, minimum de 0,80m</p> | | | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|---|---|
| <p>pour assurer la garde au gel des fondations.</p> <p>L'entrepreneur sera seul responsable de ses ouvrages envers les services intéressés : E.D.F., Télécom, EAU, etc.</p> <p>Implantation</p> <p>L'implantation primaire du bâtiment sera réalisée par l'entrepreneur du présent lot, avant les fouilles en pleine masse de la plate-forme. Le tracé de cette implantation restera apparent après exécution de ces travaux.</p> <p>Réseaux enterrés</p> <p>Avant réalisation des fouilles, les réseaux enterrés seront soigneusement repérés. En cas de dégradation le ou les réseaux concernés seront rétablis en état de parfait fonctionnement aux frais du présent lot.</p> <p>Conditions de réalisation des terrassements</p> <p><u>Précisions concernant le DTU N° 12</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneur ne pourra jamais se référer aux prescriptions du « Mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché de terrassement de bâtiment » pour demander un supplément au prix convenu. Les prescriptions du chapitre IV, mode d'évaluation du dit mémento ne sont pas applicables aux travaux du présent marché. Les prescriptions des articles de la description des ouvrages complètent celles du DTU notamment en ce qui concerne l'étendue des travaux et les obligations de l'entreprise. | | | <p>Cahier des charges</p> |
| <p>1 A01 Décapage</p> | <p>Atelier et abords stabilisés suivant plan de masse</p> | <p>Arrachage des végétaux, décapage de la terre végétale. Evacuation des terres excédentaires et des végétaux.</p> | |
| <p>1 A02 Plateforme</p> | <p>Dito 1 A01</p> | <p>Terrassement masse, remblaiement en concassé 0/60, nivellement à -0,20m du niveau fini, compactage par cylindrage.</p> | |

- Les sols définitifs sur lesquels

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références | |
|---|---|---|---|--|
| <p>1 A03 Remblaiement après coup</p> <p>1 A04 Fouilles en tranchées</p> <p>1 A05 Fouilles en trou</p> <p>1 A06 Evacuation des déblais</p> | Abords stabilisés (compris accès) | Finition en fin de chantier par 20cm de 0/20 soigneusement compacté qualité tuf rose. | <p>s'appuient directement les ouvrages seront dressés, compactés et réglés avec soin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les niveaux indiqués au plan masse sont les niveaux finis. <p>Tolérance de 5cm de sur-profondeur et écart d'implantation de 10cm.</p> | |
| | Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire | Travaux dito Atelier mais nivellement à -0,34m du niveau fini. | | |
| | Autour des fouilles | Remise en place du concassé des plateformes. Compactage au compacteur mécanique. | | |
| | Autour des fouilles et des plateformes | Remise en place de la terre végétale. | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Pour longrines Atelier • Pour bêche dallage Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire • Pour réseaux | <p>Réalisation des fouilles en tranchées compris épuisement si nécessaire.</p> <p>Comprises toutes manutentions manuelles ou mécaniques, chargement pour exécution des remblais ou envoi aux décharges publiques.</p> | | |
| | Semelles isolées regards | A exécuter aux cotes indiquées pour la mise en place des regards et pour semelles isolées sous poteaux. | | |
| | Transport aux décharges publiques, quelle qu'en soit la distance des terres excédentaires. | | | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---|--|--|
| 1 A07 Cotes de fond de fouille | | La cote de fond de fouilles des fondations ne saurait être inférieure à 0,80m (garde de gel) par rapport au point le plus bas du terrain naturel fini extérieur. La cote de fond de fouilles sera donnée par les plans B.A. | La cote de fond de fouille devra recevoir l'accord du bureau de contrôle. |
| 1 B – CANALISATIONS | | | |
| 1 B01 Réseau EU | Réseaux intérieur et extérieur suivant plan | Réalisation d'un réseau d'eaux usées / eaux vannes. Canalisations P.V.C. qualité assainissement. Diamètre mini 100mm à l'intérieur des locaux, 125mm à l'extérieur. Remblaiement en sable autour de la canalisation et en concassé de carrière soigneusement compacté au-dessus. Compris toutes sujétions d'exécution. Réalisation de culottes en attente au droit des appareils sanitaires conformément au plan de réservation du plombier. | Pente à réaliser : 2,5cm par mètre au minimum. |
| 1 B02 Réseau EP | Réseau extérieur | Réalisation dito 1 B01 d'un réseau eaux pluviales, évacuation au fossé de l'avenue compris tête béton coffré. | Pente à réaliser : 2cm par mètre au minimum. |
| 1 B03 Regards EU et EP | Suivant plan de masse | Installation et raccordement de regards ciment préfabriqués et tampon fonte. | |
| 1 B04 Micro-station d'assainissement | Dans espace vert suivant plan masse | Fourniture et installation d'une installation d'assainissement individuel complète et opérationnelle type Station Compacte EPARCO comprenant en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Fosse toutes eaux de 5m³ en matériau composite incorrodable et très résistant jusqu'à 3t de charge / m², équipée d'un détecteur automatique du niveau des boues - Filtre compact 5m², coque en matériau composite incorrodable contenant 2 couches de zéolithe de moyenne et petite granulométrie - Rejet par tranchée d'infiltration | L'installation devra respecter la norme de rejet : 30mg/litre de MES et 40mg/litre de DB05 |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|--|---|
| 1 B05 Alimentation en eau | De la limite de propriété au point de pénétration dans le bâtiment. | - Ventilation du dispositif par tuyau Ø 100mm avec sortie au-dessus de la toiture équipée d'un extracteur statique ou éolien. Enrobage sable des canalisations posées par le syndicat et l'entreprise de chauffage-sanitaire. Pose d'un grillage avertisseur bleu | |
| 1 B06 Regard de comptage | A l'entrée de la propriété | Terrassement en trou et pose du regard de comptage fourni par le Syndicat. | |
| 1 B07 Alimentation en électricité | Du coffret au point de pénétration dans le bâtiment | Fourniture et pose compris enrobage sable de 2 fourreaux TPC rouges ; 1 de Ø 90mm et 1 de Ø 40mm. Fourniture et pose d'un grillage avertisseur rouge. | |
| 1 B08 Coffret électrique | En limite de propriété | Pose du coffret fourni par le concessionnaire compris réalisation semelle béton de fondation avec incorporation des fourreaux. | |
| 1 B09 Canalisations téléphoniques | De la limite de propriété au point de pénétration dans le bâtiment | Fourniture et pose compris enrobage sable de 2 fourreaux P.V.C. rigide Ø 25/28mm, compris fourniture et pose d'un grillage avertisseur vert. | |
| 1 B10 Chambre de réseau | | Fouille en trou et fourniture et pose d'une Chambre L1T en béton préfabriqué. Fermeture par tampon fonte avec indication ou symbole « téléphone ». | |

| OUVRAGES Incomant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|---|---|
| <p>téléphonique</p> <p>1 B11 Remblaiement</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Dans bâtiment et sous aires stabilisées - Sous espaces verts | <p>Les remblaiements sur canalisations enrobées de sable seront faits en concassé 0/31⁵.</p> <p>Les remblaiements sur canalisations enrobées seront faits en terre reprise sur site.</p> | |
| <p>1 C – ESPACES VERTS</p> <p><i>Qualités des végétaux</i></p> <p>Les végétaux provenant de pépinières doivent être de premier choix, bien constitués, exempts de maladies, sans mousse, ni gerçures et présenter toutes caractéristiques d'une végétation rigoureuse. Les racines doivent être sans écorchures, pourvues d'un chevelu abondant et conservées autant que possible dans leur intégrité.</p> <p>Celles qu'on a été obligé de recéper devront avoir 0,30m au moins de longueur (pour les arbres). Les arbres feuillus devront avoir un tronc exempt de nodosités ou plaies et bien droit.</p> <p><i>Durée et garanties de reprises des végétaux</i></p> <p>La plantation comprend la fourniture, la mise en place et l'entretien des végétaux pendant un an (y compris les accessoires nécessaires) aux emplacements portés sur le plan de plantations / aménagements extérieurs.</p> <p>Les végétaux ne présentant pas les caractéristiques d'une bonne reprise lors de la première poussée végétale après plantation seront remplacés à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>L'entrepreneur fera son affaire des sujétions d'accessoires, de tuteurage ou de haubanage, de façons culturales telles que taille, pralinage, compactage modéré de la terre végétale et arrosage.</p> <p>La durée du contrat d'entretien étant fixée à un an, pendant toute cette période, l'entrepreneur devra le remplacement des végétaux morts ou en état de dépérissement ainsi que tous les travaux d'entretien définis ci-après. La date de départ de</p> | | | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|--|---|---|
| l'entretien est celle de la réception ou de la levée des réserves si celles-ci concernent l'objet de la garantie. La garantie de reprise s'applique à la même durée et origine. | | | |
| Ces travaux incluent : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le remplacement des végétaux non repris, ➤ Le labour et le binage du pied des végétaux, ➤ L'entretien des tuteurs et le redressement des arbres, ➤ Les arrosages autant qu'il est nécessaire à la bonne reprise, ➤ Les traitements antiparasitaires, la taille de croissance. | | | |
| 1 C01 Préparation du terrain | Surfaces remblayées en terre végétale et surfaces engazonnées suivant plan masse | L'entrepreneur chargé du présent lot devra un régilage final des terres avec griffage et épierrage. | |
| 1 C02 Engazonnement | Surfaces engazonnées suivant plan masse | Règlement définitif de la terre végétale, y compris apport d'engrais si nécessaire, semi croisé en LAWN GRASS rustique avec du trèfle blanc fait en deuxième semis à prévoir. L'entrepreneur devra l'arrachage des mauvaises herbes, l'entretien, et la garantie jusqu'à et y compris la 1 ^{ère} tonte. | |
| 1 C03 Plantation | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Creusement de trous 80 x 80 x 70cm pour recevoir les arbres à tiges. ➤ Apport de terre végétale ➤ Régilage des terres. ➤ Fourniture et plantation d'arbres : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 Erables 14/16. | |
| Compris taille, tuteurs et attaches nécessaires | | | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|---|---|
| 1 D – FONDATIONS | | | |
| <p>Les travaux de fondations seront forfaitisés et feront partie intégrante du prix global.</p> <p>Tout complément nécessaire à l'exécution des ouvrages et la stabilité des bâtiments (renforcement des sections de semelles longrines ou chaînage par exemple) ne pourra faire en aucun cas l'objet de supplément à ce prix.</p> <p>De toute façon, l'entrepreneur devra faire les travaux de fondations nécessaires et assurer une parfaite stabilité des bâtiments quelle que soit la résistance du sol.</p> <p>Si au cours des terrassements des anomalies dans la nature du sol sont rencontrées et qu'il faut approfondir certaines parties, le sol expurgé sera remplacé par un béton maigre de façon que la qualité du sol d'assise de la semelle soit continue. Pour éviter les points durs, tous les éléments accidentels rencontrés en fond de fouille (roche ou anciennes fondations) seront enlevés.</p> | | | |
| 1 D01 Semelles béton | Semelles isolées sous poteaux de charpente | Semelles béton coulées à pleine fouille comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Gros béton en fond de fouille ép. minimum 30cm, minimum 250kg/m³ de CLK-CEM III/C 42,5 • Béton armé ép. 30cm, dosage minimum 250kg/m³ de CLK – CEM III / C 42,5 armatures suivant étude B.A. (à charge du présent lot). | Compris fûts et préscllement des poteaux. |
| 1 D02 Bêches | Dallage Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire et coin Sciage pierre | Réalisation sous murs d'une bêche en béton armé en bord de dallage. Profondeur minimum 70cm du sol fini intérieur. | |
| 1 D03 Longrines | Périphérie complète du bâtiment | Longrines en B.A. réalisées conformément aux plans de ferrailage et coffrage du BET Structure (à charge du présent lot). | Béton dosé à 350kg/m ³ |

| OUVRAGES Incomant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--|--|---|
| 1 E - DALLAGE | | | |
| 1 E01 Dallage | Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire Atelier | Sur plateforme réalisée en 1 A02, élimination des terres résiduelles, compactage, mise en place d'une couche de mignonette ép. 5cm, pose d'un polyane ép. 200 µm et réalisation d'un dallage B.A. ép. 15cm finition brute à -14cm du niveau fini. Réalisation dito mais finition quartz lissée au niveau fini +/- 0,00. | |
| 1 F – MACONNERIE EN ELEVATION | | | |
| 1 F01 Maçonnerie | Soubassement en périphérie de l'atelier Parois Vestiaire / Sanitaire côté Atelier | Réalisation d'une maçonnerie de remplissage en agglomérés de béton dim. 20 x 20 x 50cm sur une hauteur de 40cm au-dessus du dallage et sur une hauteur de 2m en séparation zone Sciage pierre. Maçonnerie dito ci-dessus dim. 20 x 20 x 50cm compris façon de joints soignés côté Atelier. | |
| 1 F02 Ouvrages en béton armé | - Atelier - Vestiaire / Sanitaire | Réalisation chainages B.A. horizontaux et verticaux dans agglomérés spéciaux. Réalisation linteaux en béton coffré et chaînages verticaux et horizontaux dans agglomérés spéciaux. | |
| 1 G - FINITIONS | | | |
| 1 G01 Seuils | Portes intérieures Porte extérieure et ensemble vitré | Réalisation de seuils en ciment lisse avec pente de 1 cm vers Atelier Dito ci-dessus mais avec pente de 2cm vers extérieur. | |
| 1 G02 Enduit feutré (option) | Murs côté Atelier des Vestiaire / | Réalisation d'un dégrossis et application d'un enduit feutré au mortier bâtard compris façon de tableaux. | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|---|--|
| <p>1 G03 Drainage (option)</p> <p>1 G04 Panneau « Handicapé »</p> <p>1 G05 Bordures</p> | <p>Sanitaire / Réfectoire</p> <p>Périphérie Atelier</p> <p>Au droit de la place de stationnement dévolue</p> <p>Devant porte sectionale suivant plan de masse</p> | <p>Mise en place en pied de fondations d'un drain plastique perforé entouré de gravillons, l'ensemble emballé dans un feutre Bidim continu. Compris raccordement aval du drain au réseau E.P..</p> <p>Fourniture et pose de panneau du commerce avec sigle handicapé. Compris scellement sur fondation en béton à la charge du présent lot.</p> <p>Fourniture et pose sur fondation béton de bordurettes béton franchissables.</p> | |
| 1 H – INSTALLATIONS DE CHANTIER | | | |
| <p>1 H01 Alimentations</p> | | <p>L'alimentation en eau du chantier sera assurée par le lot n°7 (pose robinet de puisage). A cet effet le branchement AEP définitif sera demandé par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra faire réaliser par EdF un branchement provisoire de chantier.</p> <p>L'alimentation électrique sera à la charge du lot ELECTRICITE (elle comprendra 1 coffret de chantier et 1 tableau de distribution de 4 prises avec protections).</p> <p>Les consommations seront réparties à la charge des entreprises au titre du compte-prorata géré par le présent lot.</p> | <p>L'entrepreneur attributaire du présent lot veillera au maintien en bon état de fonctionnement des branchements et installations pendant toute la durée du chantier.</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---|--|--|
| 1 H02 Clôture | Fermeture continue côté avenue à 2 mètres de la façade. | Fourniture et pose sur plots béton d'une clôture grillagée modulaire h. 2,00m. Compris éléments avec chaîne et cadenas à l'entrée du chantier et panneaux d'interdiction d'accès, de limitation de vitesse et de signalisation du danger le long des voies. | |
| 1 H03 Sanitaires | Base de vie | Fourniture pendant la durée totale du chantier d'un ensemble sanitaire préfabriqué comportant W.C., lavabos et douche avec déshabilleur. Raccordement aux réseaux E.U., A.E.P, électricité | <ul style="list-style-type: none"> • Local conforme aux normes et en particulier au code du travail. • Disposition et état des locaux permettant un entretien aisé assuré au titre du compte-prorata pendant toute la durée du chantier. |
| 1 H04 Bureau de chantier | Base de vie | Fourniture pendant la durée totale du chantier d'un bureau isolé, avec fenêtre, chauffage électrique, électricité, téléphone, grande table et bancs, et meubles pour ranger les dossiers. Raccordement aux réseaux électricité et téléphone. | |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°02 – CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / BARDAGE

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--------------------|---|--|
| LOT N°2 – CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / BARDAGE | | | |
| <p>2 A - CHARPENTE METALLIQUE</p> <p>Plans</p> <p>L'entrepreneur devra fournir à l'architecte, afin de les faire approuver, tous les plans de détails de construction et d'assemblage et ceci trois semaines au moins avant fabrication en atelier et réalisation sur le chantier. Des plans très précis devront être fournis en ce qui concerne les logements à réserver dans la maçonnerie et communiqués en temps utile à l'entrepreneur de gros œuvre.</p> <p>Qualité</p> <p>La qualité des fers employés sera conforme aux définitions des normes françaises.</p> <p>Calcul</p> <p>Une notice de calcul de la charpente devra être fournie au bureau de contrôle. La valeur des descentes de charge devra être communiquée en temps utile à l'entrepreneur de gros œuvre.</p> <p>Les ouvrages de charpente métallique seront calculés de façon à supporter une couverture bac acier + isolation SIS ép. 60mm et étanchéité, des plafonds et réseaux (env. 20kg/m²) et des surcharges climatiques calculées suivant les normes en vigueur).</p> <p>Peinture</p> <p>Tous les ouvrages en charpente métallique mis en œuvre auront reçu au préalable une couche de peinture antirouille ton RAL 9010</p> | | | <p>Mise en œuvre conforme au DTU 32-1 Charpente en acier.</p> <p>Conception conforme au DTU CM 66.</p> <p>Règles de calcul des constructions en acier.</p> |
| 2 A01 Portiques | Ensemble extension | Portiques constitués de poteaux et d'arbalétriers en profilés IPE assemblés par platines et joints jarrets et de clefs. 3 portiques. 4 travées portée 15,10m, trame 5,05m, pente env. 10%. Hauteur 4,56m à l'égout 5,30m au faîtage. | Compris fourniture au lot 1 des platines de pré-scelllement Platines raidies aux extrémités NF F 22 615 Contreventement de l'ensemble. Poteaux destinés à prendre en feuillure |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--|---|--|
| <p>2 A02 Pannes</p> <p>2 A03 Pans de fer</p> <p>2 A04 Ossatures secondaires</p> | <p>Ensemble Atelier</p> <p>Pignons</p> | <p>Panne IPE entraxe suivant normes de la couverture portée 5,05m. Entraxe et dimensionnement conformes aux normes pour support d'une couverture en bacs acier.</p> <p>Fourniture et pose par platines chevillées sur les longrines de poteaux IPE entraxe maxi 4,90m recevant une poutre rampante.</p> <p>Fourniture et pose de tous les éléments d'ossature secondaire nécessaire à la bonne réalisation du bâtiment et en particulier baïonnettes et lisses support bardage en partie haute des façades, encadrements et linteaux des ouvertures extérieures, contreventements, chevêtres...</p> | <p>une maçonnerie d'aggloméré de béton ép. 20cm.</p> <p>Dito 2 A01</p> |
| <p>2 B – COUVERTURE DOUBLE-PEAU</p> <p>L'entrepreneur devra, outre les travaux prévus aux plans et au devis descriptif, tous les travaux et fournitures nécessaires au complet achèvement des ouvrages d'étanchéité et de zinguerie.</p> <p>Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra fournir à l'architecte les plans complets d'exécution indiquant, à l'échelle de 20cm par mètre, les dispositions prévues pour les raccords, relevés, etc., ainsi que toutes les précisions sur la nature des matériaux utilisés.</p> <p>Aucune exécution n'aura lieu avant que l'architecte n'ait approuvé ces pièces et avant que l'entrepreneur n'ait transmis à l'architecte une lettre de garantie absolue pour dix ans, l'entrepreneur étant responsable de tous les vices de construction.</p> | | | <p>DTU N° 40-35</p> |
| <p>2 B01 Panneaux- sandwich</p> | <p>Ensemble bâtiment</p> | <p>Fourniture et pose de bacs double-peau en acier galvanisé laqué type ARVAL PROMISTYL FEU 3005 T âme en laine de roche ép. 120mm. Face intérieure prélaquée blanc, face extérieure prélaquée RAL 7015 ou 7016. Recouvrements transversaux de</p> | <p>Panneau M0 (Euroclasse A2-S1, d₀) Uc = 0,35 W/m².K Cahier technique du fabricant.</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|--|--|
| 2 B02 Faîtage | | 200mm entre plaques. Recouvrements longitudinaux avec joints adhésifs. Fixation par 3 vis autotaraudeuses par panneau au droit de chaque appui en sommet de nervure. | |
| 2 B03 Rives latérales | | Faîtage par faîtière à bords découpés de même nature et couleur que 2 B01. Isolant complémentaire posé sur site à la jonction des bacs. | Remontée de 15cm minimum le long des baïonnettes. |
| 2 B04 Égout | | Fourniture et fixation sur les baïonnettes d'une rive en tôle pliée de même nature et couleur que 2 B01. | Recouvrement de la couverture sur sommet de nervure le plus proche. |
| 2 B05 Bandes translucides | Suivant plan masse | Fourniture et pose d'un closoir type AT CLP1 et d'un joint d'étanchéité. | |
| 2 C – EVACUATION DES EAUX PLUVIALES | | | |
| 2 C01 Chênes encaissés | En bas de pente contre acrotères Est et Ouest | Intégration dans la toiture de bandes longitudinales de panneaux translucides double-peau ép. 100mm type DHAZE de profil adapté à 2 B01. | Compris isolation ép. 120mm en sous-face avec tôle d'habillage intérieure. |
| 2 C02 Descentes | Dito 2 C01 | Réalisation d'un chéneau en tôle pliée avec remontée de 30cm sous bacs de couverture, fond de chéneau avec pente vers naissances. Façon de naissances inox Ø 125mm avec raccordement étanche aux boîtes à eau. | Ton RAL 3000 |
| 2 C03 Boîtes à eau | En façades Est et Ouest | Descentes E.P aluminium laqué de diamètre nominal Ø 100mm, compris dauphin h. 1,00m et raccordement au regard en partie basse. | Dito 2 C02 |
| | | Fourniture et pose de boîtes à eau en aluminium laqué, raccordement étanche aux descentes. | |

| OUVRAGES Incomant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---------------------------|---|--|
| 2 D – BARDAGE | | | |
| Nota : l'entreprise devra tous les éléments nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages. | | | |
| 2 D01 Bardage vertical | Ensemble Atelier | Fourniture et pose de bardage métallique double peau en tôles d'acier nervurées, galvanisées, face vue prélaquée à nervuration verticale type PAB NERVESCO 4-25-1070, isolation laine minérale rigide épaisseur 110mm type Rockbardage continue du sol à la couverture. Plateaux type PAB MURESCO portée 5,05 mètres en long pans et 4,90m en pignons. Compris remontée du bardage en acrotère hauteur totale 5,60m. Coloris des bardages gris anthracite (RAL 7015 ou 7016). | Compris tous accessoires de finition et d'ossature complémentaire. Classement non inflammable CSTB exigé DTU 40 - 43 NFA 36 - 321 NFP 34 - 301 NFP 34 - 401 Le plateau intérieur sera laqué (face vue ton RAL 9010 à l'intérieur). R = 3,20m².C/W |
| 2 D02 Contre-bardage | Face intérieure acrotères | Fourniture et fixation sur les baïonnettes d'un bardage en tôles d'acier galvanisée et laquée à nervuration verticale de même couleur que le bardage contigu. | |
| 2 D03 Couvertines | | Fourniture et pose de couvertines en tôle pliée galvanisée et laquée, pose sur coulisseaux de jonction compris gouttes d'eau intérieures et extérieures à 20mm minimum de la paroi saillante des profils de bardage. | Pente 10% vers l'intérieur Ton RAL 3000 |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°03 – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / FERMETURES / MENUISERIE
INTERIEURE BOIS

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

LOT N° 3 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / FERMETURES / MENUISERIE INTERIEURE BOIS

L'entrepreneur du présent lot devra tenir compte des impératifs suivants :

- ↪ Pour les conditions climatiques les plus défavorables, les dispositifs de fixation et d'assemblage devront être étudiés de façon à présenter des ensembles rigides et inertes.
- ↪ Précautions nécessaires afin d'éviter les couples électrolytiques.
- ↪ Tous les joints nécessaires seront prévus pour assurer une étanchéité totale, dans le temps, soit entre la maçonnerie et les menuiseries, soit entre les parties dormantes et les parties ouvrantes.
- ↪ Satisfaire d'une part aux textes du C.S.T.B. et d'autre part, aux essais suivants, qui doivent être conformes au C.E.R.F.F. ou similaire : étanchéité à l'air, à l'eau et au vent (classe minimum exigée A1, E1, VI)

Ces menuiseries devront en outre présenter un bon respect tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'entrepreneur sera en outre tenu de remettre à l'architecte toutes pièces que ce dernier pourrait juger nécessaires :

- ✓ Description technique
- ✓ Détails d'exécution
- ✓ Échantillons
- ✓ Certificats d'essais

Plans

L'entrepreneur devra fournir à l'architecte, afin de les faire approuver, tous les plans de fabrication d'ensemble et de détails de construction et d'assemblage et ceci six semaines au moins avant fabrication en atelier ou réalisation sur le chantier.

Des plans très précis devront être fournis en ce qui concerne les logements à réserver dans la charpente métallique et communiqués en temps utile à l'entrepreneur de charpente métallique.

DTU 37-1

Menuiserie métallique

NF P 24-301

Spécifications techniques des fenêtres et portes fenêtres métalliques.

NF A 50-170

Aluminium et alliages d'aluminium

Profilés de section quelconque filés

Tolérances sur dimension et dimensions recommandées.

NF P 85-102

NF P 85-301

Joints caoutchouc et élastomères

Laquages garantis par label QUALICOAT

Tolérances de pose conformes au DTU 37-

1

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--|---|
| 3 A – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM | | | |
| Les menuiseries, réalisées en aluminium laqué, sont destinées à recevoir un vitrage simple feuilleté 44-2 ou SP 10 (porte double extérieure et châssis fixes extérieurs attenants), ou double vitrage (fenêtre). | | | |
| 3 A01 Porte d'entrée | | Porte Dim. 2,00 x h. 2,30m (largeur de passage vantail principal 90cm minimum) type TECHNICAL TITANE GRAND TRAFIC <ul style="list-style-type: none">- Cadre dormant et ouvrant en profil aluminium extrudé de largeur 63 mm, finition laqué blanc.- Plinthe basse hauteur 138mm à double balai- Étanchéité assurée par double barrière de joints EPDM- Paumelles en aluminium laqué blanc- Ferme-porte type GROOM GR 200 force 4 bras anti-vandalisme ton aluminium laqué blanc- Condamnation porte ext. (sauf accès logements) par serrure de sûreté avec molette de dé-condamnation côté intérieur, fermeture 3 points, gâche électrique sur porte intérieure accès logements.- Poignées int. et ext. tubulaires Ø 30mm en V type BEZAULT PG 3050 entraxe 300mm. | |
| 3 A02 Châssis fixes | | Châssis fixes en profils aluminium extrudés de largeur 50mm à rupture de pont thermique, laqués au four en usine ton RAL au choix du MOE. <ul style="list-style-type: none">- Assemblages par équerres aluminium.- Etanchéité assurée par joint central en EPT.- Pièce d'appui permettant la récupération et l'évacuation des eaux de condensation et de drainage. | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|----------------------------------|--|--|
| 3 A03 Châssis coulissant | Entrée Atelier Réfectoire | <ul style="list-style-type: none"> - Raidisseurs verticaux. <p>Ensemble vitré autour de la double porte composée comme suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 châssis fixes verticaux dim. 1,40 x h. 3,10m - 1 imposte dim. 2,00 x h. 0,80m <p>Fourniture et pose de châssis coulissant deux vantaux en profils aluminium extrudés à rupture de pont thermique de 55mm type TECHNAL Soleal, largeur 103mm en périphérie, 33mm en partie centrale, Dim. 1,70 x h. 1,05m. Fermeture 4 points avec verrouillage à clé.</p> | <p>$U_W = 1,6 \text{ W/m}^2.K$ $A_3 - E_{7A} - V_{B2}$</p> |
| 3 B - FERMETURES | | | |
| 3 B01 Volet roulant | Dito 3 A03 | Fourniture et pose de volet roulant tablier en aluminium double paroi laqué type ID2 de BUBENDORFF lames DP 368, en roulement intérieur dans caisson isolant compact. Manœuvre par tige oscillante. | |
| 3 B02 Porte sectionale | Atelier | Sur accès entrepôt porte sectionale double paroi isolée Dim. 4,00 x h. 3,70m type PSM 40 de NORSUD. Manœuvre motorisée. Motorisation électrique commande par bouton à pression continue. Panneaux sandwich, âme en mousse de polyuréthane rigide haute densité prise entre 2 faces acier Stucco 50/100 ^{ième} galvanisé laqué, finition résine polyester. Isolation : entre panneaux par joint compressible 25 x 6mm, en partie basse par joint compressible avec lèvres de rejet d'eau sur l'extérieur, latérale par joints caoutchouc, sur supports de rails, supérieure par profilé aluminium muni de joint caoutchouc. Ferrure et quincaillerie de 1 ^{ier} choix en acier galvanisé à chaud. Roulettes nylon montées sur roulement à billes. Equilibrage par arbre muni de ressorts de torsion adaptés avec les sécurités rupture de torsion. Câble de traction haute résistance « qualité aviation » avec dispositif de sécurité à la rupture. Condamnation par verrou intérieur. | <p>Prélaquée ton RAL dito porte bâtiment existant (ext.) et Blanc cassé RAL 9010 (Int.).</p> <p>Isolation panneau : $0,50 \text{ W/m}^2.C$ Etanchéité parfaite entre panneaux et en périphérie.</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

3 C - MENUISERIE INTERIEURE – BLOC-PORTES

L'entreprise de menuiserie intérieure devra comprendre tous les ouvrages et toutes les fournitures nécessaires au complet achèvement de son travail et notamment en ce qui concerne le ferrage, sont à comprendre les pattes, les lardis, les aiguilles, les serrures, béquilles ou boutons, poignées de tirages etc.

Toutes les pièces de ferrage et ensemble métallique seront imprimés au minimum de plomb avant la pose.

Les entailles seront également imprimées.

Après livraison sur chantier, des sondages seront effectués en cas de non-exécution des impressions prévues. Ces travaux de protection au minium et à l'huile seront exécutés par le peintre et aux frais du menuisier.

Toute la quincaillerie sera de première qualité et répondra aux normes homologuées correspondant aux divers articles et sera présentée avant pose à l'architecte.

Tous les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, les assemblages bien chevillés, les onglets parfaitement ragrés.

Les menuiseries de bois des ouvrages seront toujours d'une seule pièce dans la longueur, sans aucune enture.

Les rives et abouts de menuiseries fixes ou mobiles seront corroyés. Elles seront parfaitement poncées, de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache.

Les parements bruts seront affleurés et leurs rives seront droites et sans épaufrures.

Les coupes d'onglets seront franches et dressées en vue de réaliser un joint de raccordement parfait.

Les têtes de pointes sur les parements seront chassées au chasse-pointes, à une profondeur de 1,5mm.

Les assemblages collés devront satisfaire aux conditions suivantes :

Les joints de collage présenteront une bonne tenue dans le temps, aucun décollement ne devant se produire à la suite de variations dimensionnelles des bois par retrait ou fendillement de la colle elle-même. Les colles employées devront être résistantes à l'eau, insensibles à l'action de l'humidité et aux attaques des moisissures et des champignons.

Les bois devront être convenablement séchés avant collage.

Les surfaces à coller auront été soigneusement corroyées et seront parfaitement propres.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures.

DTU 36-1 Menuiserie

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois notamment au moyen de cales ou de mastic.

Les menuiseries seront soumises à la réception de l'architecte avant pose pour celles devant rester apparentes, avant l'impression et la pose pour celles devant être peintes. Les parties refusées devront être retirées du chantier remplacées dans le plus bref délai, et ceci, même après la mise en place.

Toutes les menuiseries seront protégées très soigneusement au cours de leur ajustement.

Les épaufrures, éclats, ou même autres défauts qui apparaîtraient au cours des travaux même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entrepreneur seront réparés au frais de l'entrepreneur attributaire de l'ouvrage.

Tous les raccords des scellements concernant les travaux de menuiserie sont dus par l'entrepreneur de maçonnerie ou de plâtrerie.

Après le réglage, la pose et le scellement des menuiseries l'entrepreneur devra réviser tous les ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite.

Il devra en outre, l'entretien desdits ouvrages Pendant UN AN après la réception provisoire prononcée sans réserve.

Au cas où pendant l'année de garantie les défauts apparaîtraient et notamment le gauchissement des portes, huisseries, bâtis etc.

L'entrepreneur devra, avant la réception définitive, remédier à ses frais aux inconvénients signalés, jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le propriétaire comme donnant entière satisfaction.

Seront également à la charge de l'entrepreneur de menuiserie, tous les ouvrages accessoires des autres corps d'état nécessité par la révision, l'entretien, la remise et le remplacement des menuiseries défectueuses.

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui seront demandés par l'architecte pour fixer son choix, font expressément partie du forfait ainsi que toutes présentations, modifications ou dépose des ouvrages et parties d'ouvrages non acceptés.

C'est seulement après examen de ces échantillons avec accord donné par l'architecte sur la réalisation de l'ouvrage que L'entrepreneur pourra exécuter en série les autres pièces du type de menuiserie présenté.

Toute la quincaillerie employée sera de première qualité et de premier choix portant la marque de qualité.

L'entrepreneur devra présenter à l'architecte les échantillons des principales pièces de quincaillerie avant la pose.

| OUVRAGES Incombrant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---|---|---|
| <p>Sur les menuiseries, les entailles pour ferrures seront faites avec soin et précision, sans détérioration des bois. Les ferrures devront toujours être conservées apparentes après masticage.</p> <p>L'entrepreneur devra le remplacement de tous articles ou ouvrages détériorés ou disparus en cours de travaux.</p> <p>Jeux aux menuiseries</p> <p>En cours de travaux, l'entrepreneur devra donner tous les jeux utiles aux menuiseries et ceci autant de fois qu'il sera jugé nécessaire par l'architecte, tant avant qu'après la peinture.</p> <p>Jeux de clés</p> <p>L'entrepreneur sera responsable des clés pendant la durée des travaux. A la réception, il sera tenu, contre reçu, de remettre au maître d'ouvrage deux jeux de clés pour toutes les parties.</p> | | | |
| <p>3 C01 Huisserie</p> | <p>Ensemble</p> | <p>Cadres bois dur feuillure de 70mm pour recevoir les cloisons et 140mm pour recevoir le doublage.</p> | <p>Huisserie en cloison posée par le plaquiste.</p> |
| <p>3 C02 Portes de distribution</p> | <p>Vestiaire / Réfectoire et Sanitaires</p> | <p>Portes isoplans âme pleine stables Climat 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Placage Isogyl prépeint aux 2 faces ✓ Epaisseur 40mm ✓ Dimension 83 x 204cm et 93 x 204cm ✓ Sans oculus <p>Pour permettre le passage de l'air nécessaire à la ventilation des locaux un jour de 10 à 15mm sera ménagé entre le bas de porte et le sol fini.</p> <p>Toute porte présentant un jour supérieur sera alésée ou remplacée</p> | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|---|--|
| 3 C03 Ferrage | | <p>Échantillons des quincailleries à proposer avant mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 paumelles de 140 par porte ➤ 1 serrure à larder, pêne dormant ½ tour pour le Vestiaire et le Réfectoire. ➤ Bec de canne à condamnation pour porte Sanitaire. ➤ Béquilles, rosettes d'entrée de clefs, rosettes de condamnation et décondamnation type BEZAULT Jazz en métal chromé velours. | <p>Label SNFQ pour les quincailleries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poignées-bouton prohibées • Implantation des poignées entre 0,90m et 1,30m du sol fini. |
| 3 D – EQUIPEMENTS ET FINITIONS DIVERS | | | |
| 3 D01 Butées de portes | A prévoir sur toutes portes ouvrant à moins de 100° | <p>Fournitures et pose de butées de sol BEZAULT Arcolor.</p> <p>Fixation invisible par vis à tôle Ø 10 longueur 45mm et cheville delta N°7 (forêt de 7mm).</p> | |
| 3 D02 Placard | Local Technique | <p>Fourniture et pose d'un ensemble de 2 portes de placard coulissantes en panneaux de particule surface mélaminée blanc type SOGAL ou KAZED sur cadre acier laqué blanc compris toutes finitions nécessaires (joints ou battues de compensation butées, traverses) dim. 1,50 x h. 2,30m.</p> | |
| 2 D03 Miroir | Au-dessus lavabo | <p>Fourniture et fixation murale d'un miroir en glace à chants polis dim. 0,40 x 0,50m.</p> | |
| 3 E - PETITE CHARPENTE | | | |
| 3 E01 Solivage | Ensemble Réfectoire, Vestiaire et Sanitaire | <p>Fourniture et pose sur le dessus de mur (chaînage béton) périphérique d'un solivage sapin 1er choix traité insecticide et fongicide. Compris poutre de chaînage et fermeture périphérique. Entraxe maxi. des solives 60cm.</p> | <p>Taux d'humidité inférieur à 22%</p> <p>NF B 52-001 et P 21-202</p> <p>DTU 30</p> <p>Traitement des bois conforme à NF X 40-</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|------------|--|--|
| 3 E02 Plancher | Dito 3 E01 | Fourniture et pose vissée sur les solives d'un plancher en dalles d'agglomérés de bois CTBH ép. 22mm à rainures et languettes. | 500 Il sera exigé un certificat justificatif du traitement des bois employés. |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°04 – PLATRERIE / PEINTURE / ISOLATION

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

LOT N°4 – PLATRERIE / PEINTURE

4 A - PLATRERIE

Retardateur de prise

Il est précisé que l'emploi de retardateur de prise est formellement proscrit.

Nettoyage

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge :

- Le nettoyage des fonds existants avant exécution des enduits.
- Après exécution des cloisons et des enduits, le nettoyage soigné des sols des pièces dans lesquelles il a travaillé, grattage des dalles de béton et balayage.
- Le nettoyage des huisseries, bâtis et en général tous les ouvrages maculés par le plâtre.

Obligations de l'entrepreneur de plâtrerie

Les enduits formeront calfeutrement le long des menuiseries et seront raccordés par cueillies bien faites avec les plafonds. Les arêtes verticales devront être rectilignes.

L'entrepreneur du présent lot devra toutes les sujétions de calfeutrement, lardis de clous, etc., sur les ouvrages des différents corps et les raccords au pourtour de tous les éléments saillants.

Exigences d'un lot à un autre

Il est prévu au lot plâtrerie tous les raccords de plâtre après passage des autres corps d'état.

Ces raccords devront être conformes aux prescriptions du CSTB et particulièrement celle référencée 5, 42 scellements courants – appliquée aux scellements en plâtre et, notamment l'entrepreneur du lot PLATRERIE sera responsable des traces de rouille, dans le cas d'une mauvaise exécution des peintures antirouille par les autres corps d'état, et qu'il n'aurait pas signalée au Maître

DTU 20

Travaux de maçonnerie, béton armé et plâtrerie

DTU 25-1

Enduits intérieurs en plâtre.

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|--|--|--|
| d'œuvre, avant l'exécution des raccords. | | | |
| Les plâtres seront réceptionnés conjointement par les entrepreneurs de menuiserie et de faïence. Ces derniers donneront par écrit à l'architecte leur acceptation : des supports où ils doivent exécuter leurs propres travaux – cette réception dégageant la responsabilité de l'entrepreneur du lot PLATRERIE concernant la tenue des ouvrages exécutés par les entrepreneurs précités. | | | |
| 4 A01 Cloison en plaques de plâtre | Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire | <ul style="list-style-type: none"> - Cloisons de distributions constituées d'une ossature en profilés acier galvanisé (rails et montant épaisseur 0,6mm) sur laquelle sont vissées 1 plaque hydrofuge épaisseur 13mm de chaque côté. - L'ossature sera de 48mm, espacement et doublage des montants suivant hauteur cloison (voir notices fabricant). - Les joints entre ces plaques seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant des plaques. | DTU 25-41 A.T.C.S.T.B. P.V. C.S.T.B. exigé Conditions de réception : <ul style="list-style-type: none"> • Une règle de 2m appliquée sur la plaque et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5mm. • Une règle de 0,20 appliquée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 1mm. • Une tolérance de verticalité de 5mm au maximum est admise sur la hauteur de l'étage courant. Profilé U plastique étanche continu en pied de cloison. Compris pose des huisseries et châssis intérieurs. |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|--|--|--|
| 4 A02 Doublage | Vestiaire / Réfectoire / Sanitaire côté Atelier Murs extérieurs Murs intérieurs | Les doublages seront réalisés en complexe type DOUBLISSIMO 32 de chez PLACO, (composé d'une isolation thermique PSE graphité et élastifié de 100mm ou 120mm d'épaisseur (suivant les cas) collée en usine sur une plaque de plâtre de 13mm d'épaisseur) collé au mur par Mortier adhésif. Résistance thermique du doublage R = 3,15 m².K/W Résistance thermique du doublage R = 3,75 m².K/W | Dito 4 B01 |
| 4 A03 Plafond | Vestiaire / Sanitaire | Plafonds en plaques de plâtre hydrofuge ép. 13mm sur ossature métallique fixée sur solives. Isolation en laine minérale déroulée ép. 200mm + 160mm type ISOVER Feutre LdV IBR (avec pare-vapeur contre plafond). | D.T.U. 25-41 Conditions de réception : <ul style="list-style-type: none"> • L'écart de niveau avec le plan de référence devra être inférieur à 3mm par mètre. • Une règle de 2m appliquée sur la surface du plafond et promenée en tous sens ne devra pas faire apparaître d'écart supérieur à 5 mm entre le point le plus saillant et celui le plus en retrait. • Certificat ACERMI pour classement ISOLE : I1, S4, O1, L1, E3 R = 9,00 m².K/W |
| 4 A04 Pose huisserie | Sanitaire | Incorporation au montage de la cloison d'une huisserie fournie par le menuisier. | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

4 B - PEINTURE

Conditions d'application

Les travaux devront être exécutés sur des subjectiles parfaitement secs. L'application des peintures, enduits, etc. ne devra être effectué :

- Ni par température ambiante inférieure à +5°C
- Ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à une condensation
- Ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés

L'application des peintures ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

Les quincailleries et en particulier les parties mobiles des serrures et verrous, crémones, etc. devront être parfaitement débarrassées de toute peinture inopportune en parfait état de fonctionner normalement et sans dommage pour la peinture.

Le prix global du marché comprend, sans aucune exception tous les travaux préparatoires, brossages égrenages, ponçages etc. nécessaires à l'obtention d'un travail impeccable, sans qu'il soit besoin de revenir sur ce sujet dans la définition des ouvrages ci-après.

Ce prix global comporte enfin, toutes les sujétions d'exécution, rechampissages nettoyage etc.

Lorsque les fabricants auront fixé les règles d'emploi pour les produits de leur fabrication, ces règles devront être rigoureusement observées.

Après l'achèvement et le séchage de la couche de finition :

- le support devra être complètement masqué, excepté bien entendu dans le cas de l'emploi de lasures.
- les arêtes et parties moulurées devront être bien dégagées.
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par l'architecte et correspondant à l'ouvrage ou partie d'ouvrage.
- les reprises ne devront pas être visibles.

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--|---|--|
| 4 B01 Ouvrages métalliques divers | Pièces de charpente apparentes de l'Atelier | <ul style="list-style-type: none"> - Raccords d'antirouille (sur métaux ferreux) - Sur supports prépeints : une couche de laque glycérophtalique satinée. | La couche d'impression sera effectuée aux frais des entrepreneurs de Charpente métallique ou aura été effectuée en usine. AFNOR NF T 30-303 : Famille 1 Classe 4a Coloris au choix du maître d'œuvre |
| 4 B02 Canalisations froides apparentes | Tubes cuivre Tubes PVC dans Vestiaire / Sanitaires / Local Technique | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage à l'acide oxalique dilué (tube cuivre) - Dégraissage (tubes plastiques) - Rinçage, séchage - Primaire d'accrochage - 2 couches peinture Glycéro-satinée | Alimentations noyées en dallage |
| 4 B03 Canalisations eau chaude apparentes | Tubes cuivre Tubes acier dans Vestiaire et Local Technique | <ul style="list-style-type: none"> - Dégraissage des subjectiles acier avec dérouillage et décalaminage si nécessaire - Nettoyage à l'acide oxalique dilué des tubes cuivre. - Primaire d'accrochage - 2 couches de peinture anticalorifique satiné | |
| 4 B04 Ouvrages de menuiseries bois | Huisseries et portes Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire | <p>Les ouvrages ci-contre seront traités comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brossage - Impression sur menuiseries neuves, lessivage et rebouchage sur menuiseries existantes - Application de 2 couches de peinture glycérophtalique satinée - Ponçage - Finition par application d'une couche de peinture glycérophtalique satinée | Compris peinture dito 4 B01 des pièces métalliques appliquées sur ces menuiseries et gonds. |
| 4 B05 Parois verticales et plafond | Intérieur Vestiaire / Sanitaire et Réfectoire | Egrainage, époussetage, rebouchage, ratissage, application d'une couche d'impression, ponçage, application de 2 couches de peinture satinée. | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|------------------------|---|---|
| 4 C - NETTOYAGES 4 C01 Nettoyages | Ensemble des locaux | A la fin des travaux de peinture, nettoyage général : carrelage, faïence, appareils sanitaires, vitrerie, quincaillerie, robinetterie, appareillage électrique etc. Avant réception provisoire : nettoyage dit de « mise en service » | |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°05 – CARRELAGE / FAIENCE

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

LOT N°5 - CARRELAGE / FAIENCE

L'entrepreneur du présent lot devra s'entendre avec l'entrepreneur de maçonnerie pour la réservation des côtes de niveaux.
L'entrepreneur de carrelage et faïence réceptionnera ses supports et devra donner par écrit, à l'architecte, son acceptation des supports où il devra exécuter ses propres travaux.
Cette réception dégage la responsabilité des entrepreneurs de gros œuvre et de plâtrerie.

Nettoyage

Tous les revêtements de sols et muraux seront parfaitement nettoyés après leur pose, les locaux seront balayés et les déchets évacués du bâtiment et conduits à la décharge publique.

Pour la réception provisoire et sans supplément de prix, les sols seront lavés à la serpillière et lustrés au chiffon de laine, de façon à ce que les locaux soient livrés en parfait état de propreté.

Protection

Tous les revêtements de sols devront être protégés très soigneusement et ce jusqu'au jour de la réception provisoire.
L'entrepreneur sera seul responsable de toutes les dégradations apportées à ses ouvrages.

Échantillons

A l'ouverture du chantier, les échantillons devront être présentés à l'architecte pour le choix des matériaux et de leur teinte
Avant la pose, l'entrepreneur s'assurera de la présence des fourreaux prévus aux lots chauffage / électricité / sanitaire.
Tout carreau devra porter dans sa masse la marque distincte du fabricant.
Tout carreau épaufré, hors d'équerre ou gauche devra être éliminé. La pose des carreaux désassortis sans tenir compte des erreurs de qualité ou de nuance (même provenant de l'usine) engagera la seule et entière responsabilité de l'entrepreneur attributaire du lot.
Jointoiment des carrelages au coulis de ciment.

DTU 52-1
Revêtements de sols scellés

DTU 55
Revêtements muraux collés

| OUVRAGES Incomant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--|---|---|
| 5 A01 Carrelage | Vestiaire / Sanitaire / Réfectoire | <p>Fourniture et pose scellée sur isolant incompressible type KNAUF Thane. 70mm (au présent lot) d'un carrelage en grés cérame 300 x 300 x 10mm classement UPEC U4 P4 E3 C2 type NOVOCERAM Standard scellé sur chape de pose ép. 70mm compris sous-forme. Couleur au choix du Maître d'œuvre.</p> <p>Les carrelages seront posés à bain de mortier sur forme laissée brute par le G.O. au niveau -0,13m.</p> <p>Tout carreau devra porter dans sa masse la marque distincte du fabricant.</p> <p>Tout carreau épaufré, hors d'équerre ou gauche devra être éliminé. La pose des carreaux désassortis sans tenir compte des erreurs de qualité ou de nuance (même provenant de l'usine) engagera la seule et entière responsabilité de l'entrepreneur attributaire du lot.</p> <p>Jointoiement des carrelages au coulis de ciment.</p> | <p>Classement UPEC minimum U4 P4 E3 C2 D.T.U. 52-1</p> <p>Résistance thermique isolant : 3,15m²KW</p> <p>Classement ISOL : I4 S1 O2 L2</p> <p>Interposition d'une bande périphérique ép. 5mm entre cloisons / doublages et chape flottante.</p> <p>Isolation certifiée ACERMI</p> |
| 5 A02 Plinthes | Dito 5 A01 | Fourniture et pose à la colle de plinthes de même nature et couleur que le carrelage mis en œuvre. | D.T.U. 55 |
| 5 A03 Revêtement mural | Vestiaire / Sanitaire | Fourniture et pose collée de faïence dim. 20 x 20cm blanche sur une hauteur de 200cm en périphérie de la douche (jusqu'à l'angle opposé), 0,60cm au-dessus du lave-mains et du lavabo. Compris profils d'angle saillant et jointement. | D.T.U. 55 |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°06 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VENTILATION

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incomant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--------------------------|---|
|--|-----------|--------------------------|---|

LOT N° 6 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VENTILATION

Conditions de pose de canalisations

L'entrepreneur du présent lot devra indiquer en temps utile à l'entrepreneur du lot Gros-Œuvre les réservations que ce dernier devra effectuer à ses frais. Tous travaux de percement après coup, tous raccords d'enduit nécessités par les travaux d'électricité resteront à la charge de l'entrepreneur d'électricité ainsi que le nettoyage et l'enlèvement des gravas produits par ces travaux.

L'entrepreneur titulaire du lot Electricité devra les supports, pitons, colliers, ferrures, etc. nécessaires à la pose des canalisations et de l'appareillage et le scellement de ces fournitures.

Les scellements devront nécessairement être exécutés avec un liant de même famille que l'enduit prévu sur la paroi dans laquelle ils sont exécutés.

L'entrepreneur d'électricité devra la protection antirouille de toutes les parties métalliques.

Il fournira et mettra en place les fourreaux et boîtes à encastrer dans la maçonnerie.

Les rebouchages de parois coupe-feu suite à percement ou encastrement devront rétablir le degré coupe-feu requis.

Contrôle

Toute l'installation électrique ne sera mise en service par l'E.D.F. que contre remise de l'attestation de conformité établie par le bureau de contrôle et validée par le Consuel aux frais de l'entreprise. La vérification des installations sera effectuée par le bureau de contrôle à la charge du Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur devra justifier la possession du certificat Qualifelec ainsi que les références de son assurance responsabilité décennale.

En cours de travaux, chaque fois qu'il le jugera nécessaire, le contrôleur technique pourra procéder aux opérations de contrôle, surtout en ce qui concerne le matériel destiné à être encastré.

L'entrepreneur procédera aux opérations de démontage et de remontage des appareils et des parties d'installation qui sont indispensables pour effectuer ces contrôles, essais et mesures.

L'exécution de l'installation ainsi que l'ensemble du matériel employé devront satisfaire aux normes U.T.E. en vigueur 30 jours avant la remise des offres.

En plus des réglementations E.D.F., l'entrepreneur devra, en particulier se conformer aux textes suivants dont la liste n'est pas limitative :

- DTU 70-1 modifié
- NFC 14-100 « branchements intérieurs et Extérieurs
- Vérifications »
- NFC 15-100 « Installations électriques à basse tension ».

Tout ouvrage négligé, mal implanté ou dont la fixation serait insuffisante sera

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
| <p>A la mise en service des installations, la vérification comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mesure de l'isolement qui sera effectué entre conducteurs et par rapport à la terre.- Le contrôle du calibre des dispositifs de protection en fonction de la section des conducteurs de circuits qu'ils ont à protéger.- Le contrôle de la résistance de terre des prises de terre et des conducteurs de la terre de protection. <p>Garantie</p> <p>L'installation sera garantie contre tous vices de montage ou de fabrication pendant un délai de 2 ans à partir de la réception.</p> <p>Pendant cette période de garantie, l'installateur sera tenu de réparer dans les plus brefs délais, tous les éléments ou appareils d'installation reconnus défectueux.</p> <p>Canalisations sous tube Acier ICD – ICO – IRO</p> <p>Les dimensions intérieures des conduits et des accessoires de raccordement sont choisies de façon à permettre de tirer et retirer les conducteurs après la pose des conduits et de leurs accessoires.</p> <p>Trois types de pose de canalisations seront admis:</p> <ul style="list-style-type: none">1°) - Conduits encastrés dans les cloisons2°) - Conduits noyés dans le béton et la chape3°) - Conduits posés en apparent seulement dans les locaux annexes. <p>Echantillons</p> <p>L'entrepreneur devra fournir les échantillons de matériel et appareils demandés par le maître d'œuvre à la date fixée par ce dernier.</p> <p>Etudes d'exécution</p> <p>Les études d'exécution sont à la charge de l'entreprise. Celle-ci devra fournir tous les documents exigés par le bureau de contrôle. Au moment de la réception, un dossier des ouvrages exécutés sera remis en 3 exemplaires par l'entrepreneur au maître</p> | | | <p>refusé.</p> <p>En cas de défectuosité d'un appareil, la période de garantie sera prolongée d'une durée égale à celle de l'indisponibilité.</p> <p>Aucun remplacement partiel ne sera admis</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--|---|
| 6 A01 Prises de terre et liaisons équipotentielles | | <p>d'œuvre. Il comprendra en particulier les fiches techniques des matériels et appareils utilisés, les plans d'exécution du TGBT et des installations.</p> <p>6 A - ELECTRICITE</p> <p>Les travaux d'installations électriques comprennent la fourniture et la mise en œuvre des équipements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les circuits d'alimentation depuis les bornes de sortie du disjoncteur du tableau de contrôle jusque et y compris les douilles des points lumineux, les prises de courant, les appareils de connexion et tous les appareils mentionnés ci-après.✓ Les tableaux destinés à recevoir les appareils de commande, de protection et de sectionnement des circuits.✓ La prise de terre et les liaisons équipotentielles.✓ Les études, calculs, plans, schémas et notices nécessaires à l'établissement définitif du projet, à l'exécution et à l'entretien des installations.✓ Saignées et raccords nécessaires à l'encastrement, percements autre que les passages réservés dans le gros œuvre.✓ Scellements et raccords pour fixation de supports divers. <p>La prise de terre sera réalisée par mise en place d'un câble cuivre nu 29mm² à fond de fouille.</p> <p>Raccordement sur les masses par soudure moléculaires.</p> <p>Il sera prévu une barrette de terre générale type COSGA, sur cette barrette seront raccordées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les masses métalliques de la construction- Les liaisons équipotentielles principales- La barre générale du tableau où seront raccordés :<ul style="list-style-type: none">➤ Toutes les masses métalliques susceptibles d'être mise accidentellement sous tension.➤ La charpente métallique et les bardages. | <p>Raccordement à la prise de terre existante. La valeur de la résistance de la prise de terre doit-être déterminée en tenant compte de la limite conventionnelle du courant de fuite fixé à 50 volts maximum.</p> <p>L'entrepreneur devra assurer en particulier les liaisons équipotentielles entre les</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|---|--|---|
| 6 A02 Tableau général basse tension | | <p>➤ Toutes les huisseries métalliques. Les conducteurs de protection issus de tous les circuits lumière et prises.</p> <p>Fourniture et installation d'une armoire complémentaire au tableau existant de marque LEGRAND (ou similaire) constituée d'un coffret en tôle galvanisée laquée avec porte de même nature fermant à clé, comprenant châssis, plastrons, supports, jeux de barres, collecteur de terre, borniers de raccordements et de puissance. Celle-ci sera équipée en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interrupteur / sectionneur. - disjoncteurs différentiels 300mA circuit lumière. - disjoncteurs divisionnaires 2 x 10A lumière. - disjoncteur différentiel 30mA circuit PC - disjoncteur divisionnaire 2 x 15A PC - disjoncteur différentiel 300mA chauffe-eau. - disjoncteur différentiel 300mA ventilateur - disjoncteur différentiel 300mA du circuit chauffage - disjoncteurs divisionnaires des convecteurs. <p>L'armoire portera sur sa porte une étiquette gravée lettres blanches sur fond rouge largeur 250mm portant l'inscription : « armoire générale électrique, coupure générale ».</p> | <p>canalisations E.C. et E.F. et tous les éléments métalliques accessibles</p> <p>Implantation suivant schémas d'installation. La subdivision des circuits ainsi que leur protection seront conformes aux recommandations PROMOTELEC et aux dispositions de la NFC 15-100. L'identité des circuits protégés devra être très clairement indiquée sur les porte-étiquettes. L'armoire comprendra la protection des équipements existants du bâtiment existant (2 plafonniers en S.A., P.C.)</p> |
| 6 A03 Distribution | En charpente | Câble U 1000 R02V ou A05 VVU sous tube plastique fixé sur collier CLIPSOTUBE : dérivation PLAXO. | Câbles de section appropriés. Cheminement en chemins de câbles en plénum de plafonds. |
| 6 A04 Appareils d'éclairage | En cloisons et contrecloisons Atelier | <p>Fils H07 VU sous conduit ICT APE encastré. Dérivations par boîtes encastrées avec bornes SUPREM.</p> <p>Tous les foyers lumineux seront équipés d'appareils d'éclairage de marque PHILIPS ou similaire :</p> <p>Plafonniers réglettes étanches 58W lampes fluorescentes, alimentation électronique.</p> | <p>Tous les appareils seront équipés de lampes appropriés. IP 20, IK 07 Classe 1 Caisson en acier prélaqué Fixation aux pannes</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---|--|--|
| 6 A05 Appareillage | Sanitaire / Vestiaire (dont Douche) / Réfectoire | Hublot étanche décoratif équipé de lampe fluorescente compacte type MASTER PL- S 2 broches 9W. | IP 44, IK08 classe 1, diffuseur polycarbonate opale |
| | Vestiaire au- dessus lavabo | Applique fluorescente fonctionnelle monobloc compris lampe 18W. | Dito ci-dessus |
| | Extérieurs | Projecteur sur détecteur type SLV SLX ECO asymétrique aluminium noir équipé de lampe ECO-Energie 2 x 24W | Hauteur d'implantation : - Interrupteur 1,10m - Prises 0,25m (1,10m pour prise en hauteur) - Conjoncteurs 0,25m Les prises seront à éclisses et seront toutes équipées d'un conducteur de protection. |
| 6 A06 Téléphone | Cloison et doublage | Encastré type LEGRAND Mosaic, fixation à vis. | IP 66 - IK 08 |
| | Atelier | Installation apparente avec appareillage type LEGRAND Plexo | Fourreau intérieur fourni et posé au LOT N°1 Réalisation en accord avec les services de France TELECOM |
| | Réfectoire | Les joncteurs téléphonique seront à 8 contacts raccordés par du câble 4 paires Ø 0,6mm d'un modèle identique à l'appareillage électrique et placés à proximité d'une prise secteur. L'installation comportera : - Fourniture et pose de joncteurs - Réglette de raccordement - Raccordements des joncteurs avec réglette | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|--|--|---|
| <p>6 A07 Equipement du bâtiment</p> <p>6 A08 Alimentation chauffe-eau</p> | | <p>L'équipement électrique des bâtiments est figuré sur les schémas d'installation électrique. La réalisation de celle-ci par l'entreprise devra être conforme à ces documents. Toute modification sera soumise à l'accord préalable du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.</p> <p>Alimentation électrique du chauffe-eau petite capacité 1600W / 230V mono.</p> | |
| <p>6 B - CHAUFFAGE ELECTRIQUE</p> <p>Le chauffage des locaux (Vestiaire / Sanitaire) sera assuré par appareils électriques de marque APPLIMO ou similaire alimentés par circuit spécifique. Chaque appareil étant relié par boîte de connexion.</p> <p>L'entrepreneur devra effectuer le calcul précis des déperditions permettant d'assurer une température de +18°C par moins 10°C extérieur.</p> | | | <p>Le matériel portera les marques NF électricité performance et CE.</p> |
| <p>6 B01 Convecteur</p> | <p>Réfectoire / Vestiaire et Sanitaire</p> | <p>Les appareils seront des convecteurs de type APPLIMO Novares, carrosserie acier thermo-laqué EPOXY polyester polymérisé, boîtier de commande avec capot de protection opaque, résistance alliage alu. monobloc SCHWARZ CV, sécurité thermique à réenclenchement automatique, régulation électronique numérique de la température. Cassette de programmation type PROGRESS intégrée. Fixation par dossier encliquetable.</p> | <p>Classe II IP 24 IK 08 Catégorie C</p> |
| <p>6 C - VENTILATION</p> | | | |
| <p>6 C01 Ventilateur extraction intermittente</p> | <p>Sanitaire et douche</p> | <p>Fourniture et installation d'extracteurs intermittents type ATLANTIC Bulma 100T, mise en route couplée avec l'éclairage de la pièce, arrêt temporisé (réglage 3 à 25 mn) avec fonctionnement à basse vitesse pendant la temporisation. Compris tuyau P.V.C. Ø 100mm, grille P.V.C. extérieure dans mur côté Atelier.</p> | <p>Compris découpe soignée du mur IPX4 Alimentation 230V / 50Hz Classe 2 Garantie 2 ans</p> |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--|---|
| 6 D - CHANTIER 6 D01 Alimentation de chantier | | Fourniture et installation pendant la durée du chantier de : <ul style="list-style-type: none">- Ligne d'alimentation- Coffret étanche de 4 PC 16A +T avec protections.- Raccordement Bureau et Sanitaire de chantier Dépose en fin de chantier. | |

M.O. : COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL



CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLEUR DE PIERRE
Zone les Richardes à HURIEL

D.C.E.

C.C.T.P.

AVRIL 2016

LOT N°07 – PLOMBERIE / SANITAIRE

Cabinet J.F. BRUN - Architecte D.P.L.G.

Expert auprès des Tribunaux

7 rue des Serruniers - 03 100 MONTLUCON

Tél. : 04 70 28 07 44 Fax : 04 70 03 89 97

Courriel : jf-brun-architecte@wanadoo.fr

www.brun-architecte.fr

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|-----------|--------------------------|---|
|---|-----------|--------------------------|---|

LOT N°7 - PLOMBERIE / SANITAIRE

Observations générales concernant les diamètres et la pose des canalisations de toute nature

L'entrepreneur est tenu de calculer tous les diamètres des canalisations en tenant compte des hypothèses de simultanéité. Il ne sera pas fait emploi de diamètre inférieur à 10/12. Il appartient à l'entrepreneur de donner avant toute exécution, les plans précis des passages des canalisations.

Trous, raccords, ouvrages accessoires, prescriptions diverses

Pour tous les trous, percements, scellements, l'entrepreneur est tenu de se conformer aux prescriptions des généralités applicables à tous les lots. Toutes pièces métalliques seront livrées protégées d'une couche d'antirouille. L'approvisionnement et le début d'exécution des travaux est subordonné à l'acceptation préalable de tous les types d'appareils prévus. Tous les matériaux employés seront toujours de la première qualité dans l'espèce indiquée.

Les tuyaux de cuivre rouge sans soudure auront des diamètres et des épaisseurs normalisés. Les raccords pour tube cuivre seront d'une première qualité et d'un modèle offrant toute garantie. Les raccords à olive sont proscrits.

Pression

L'entrepreneur devra prendre tous renseignements auprès des services compétents sur la pression d'eau et ses variations, afin de prévoir tous ouvrages secondaires (réducteurs de pression, anti-béliers, détendeurs pour assurer une installation satisfaisante à tous points de vue.

Encastrement

Dans le cas de tuyauterie en cuivre encastrée dans la dalle plancher, l'entrepreneur est tenu de protéger la canalisation par une gaine plastique du type CINTROPLAST.

Fourreaux

Des fourreaux protégeront toutes les canalisations dans la traversée des murs et planchers. Ces fourreaux seront fournis et posés au titre du présent LOT.

NF D 18-201

« Robinetterie sanitaire » (alimentation vidage)

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|-----------|--------------------------|---|
| <p>Robinetterie</p> <p>La robinetterie doit être garantie aux essais imposés par Cahier des Charges, soit 10kg/cm². De surcroît elle devra présenter un classement ECAU de niveau au moins égal à celui demandé.</p> <p>CONTROLES ET ESSAIS</p> <p>Alimentation E.C. et E.F.</p> <p>Essais de pression intérieure à l'eau sous pression de 10 H.P.</p> <p>La pression à maintenir pendant une minute ne devra provoquer ni déformation ni fuite.</p> <p>a) - <u>Essais hydrauliques</u></p> <p>Les essais de résistance et d'étanchéité, en particulier des robinets et des vannes, seront effectués sous une pression de 10 H.P. pendant une minute, successivement en position fermée et ouverte.</p> <p>Pour le deuxième essai, l'orifice de sortie des appareils sera obturé.</p> <p>Dans aucune de leurs parties, les pièces essayées ne devront présenter de traces de fuites.</p> <p>b) - <u>Essais d'étanchéité des canalisations d'eau</u></p> <p>Les canalisations d'eau froide, d'eau chaude et leurs accessoires seront mis en charge à la pression de service, tous les robinets de puisage et de vidage fermés et les robinets d'arrêt ouverts, sauf cas spécial imposant d'autres dispositions.</p> <p>Aucune fuite de devra se révéler pendant une période d'observation suffisante d'au moins 4 heures. Ces essais seront exécutés avant peinture des canalisations.</p> <p>Evacuation des eaux</p> <p>Les canalisations de vidange et les chutes seront observées en service pour déceler les fuites éventuelles.</p> <p>Cet essai en service pourra être complété par un essai à la fumée ou à la pression d'air.</p> <p>L'essai à la fumée demande un remplissage convenable des tuyaux par la fumée : en conséquence, n'obturer les orifices de communication avec l'air extérieur que lorsque la fumée s'en échappe par leur entière section.</p> | | | Spécifications techniques |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|--|------------------------------------|--|---|
| <p>Pour cet essai, les siphons seront vides d'eau et obturés comme il est dit ci-avant.</p> | | | |
| <p>Aucun joint ne devra laisser passer la fumée.</p> | | | |
| <p>L'essai à la pression d'air de 7 à 8cm d'eau s'effectue en obturant les extrémités de la tuyauterie et celles des branchements par des bouchons filetés (l'essai est fait avant la pose des appareils).</p> | | | |
| <p>7 A - INSTALLATION</p> | | | |
| <p>7 A01 Distribution eau froide</p> | | <p>Distribution générale réalisée en tubes cuivre en plinthes dont le tracé sera défini en accord avec l'architecte.</p> <p>Montage sur colliers galvanisés à contrepartie démontable, écartés du mur par rosaces coniques.</p> <p>Il sera prévu une pente légère de 0,002m par mètre</p> <p>Il sera prévu des fourreaux au passage dans les planchers, murs et cloisons.</p> <p>Alimentation tube cuivre :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ W.C.✓ Robinets de puisage intérieurs (zone découpe) et extérieur avec vanne de coupure✓ Douche✓ Lavabo✓ Lave-mains✓ Chauffe-eau | |
| <p>7 A02 Distribution eau chaude</p> | <p>A partir du chauffe-eau</p> | <p>Tube cuivre avec tous accessoires dito distribution eau froide</p> <p>Alimentation tube cuivre :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lavabo✓ Douche | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---|--|---|
| 7 A03 Robinet d'arrêt | | A prévoir sur alimentation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ W.C. ✓ Robinets de puisage intérieurs et extérieurs ✓ Chauffe-eau | NF E 150 à 154 NF E 29 - 139 |
| 7 A04 Robinet de vidange | | A prévoir en nombre suffisant pour permettre la vidange complète de l'installation. | NF B 29 - 139 |
| 7 A05 Evacuation des eaux vannes et eaux usées | Des vidanges d'appareils jusqu'aux culottes laissées en attente au LOT N° 1 | Régime de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau séparatif ➤ Chutes : Chutes eaux usées et eaux vannes réalisées en P.V.C. jusqu'aux culottes ou regards laissés en attente par le maçon. Elles comporteront en pied de chutes des culottes avec tampons hermétiques de dégorgement. ➤ Vidanges : Les vidanges de raccordements des appareils seront en P.V.C. surchloré. Les canalisations seront assemblées par collage ou par emboîtements. Toutes les précautions devront être prises pour éviter les déformations dues à la dilatation conformément aux règles du DTU. Seront prévus tous les raccords, coudes, culottes, tampons hermétiques permettant le triangle sans démontage des appareils sanitaires - manchons de dilatation. Ces canalisations seront fixées par colliers scellés. <u>Ventilations primaires</u> : Les chutes EU - EV seront prolongées et sorties en toiture. Compris pose d'un chapeau. <u>Ventilation secondaire</u> : Il sera en outre prévu une ventilation secondaire ou une vidange indépendante des appareils | DTU 60 - 33 Evacuations d'eaux usées NF T 54 - 017 Installations sanitaires en P.V.C. Spécifications - NF T 54 - 003 Spécifications générales Les tampons de dégorgement seront posés par l'entreprise de plomberie - sanitaire Fourniture et installation au lot n°2 Charpente / Couverture / Bardage d'une sortie de toit type PIPECO NF P 41 - 201 Art. 0.01 |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|---------------------------------|--|---|
| 7 B - ROBINETTERIE / SANITAIRE | | | |
| 7 B01 Robinetterie Sanitaire | Ensemble appareils | Robinetterie mélangeuse monotrou type PRESTO. Corps laiton, finition chrome, alimentation par flexibles chromés. Référence détaillée ci-après | Conforme à la norme NF EN 200 Marque NF - Classement ECAU : E3 A3 U3 Epaisseur chrome 3 microns. |
| 7 C - APPAREILS SANITAIRES | | | |
| 7 C01 Bloc cuvette réservoir | Sanitaire | Ensemble W.C. à type ALLIA Prima en céramique blanche à bouton poussoir double chasse 3/6 l. Robinet flotteur hydraulique NF, pipe de sortie avec joint Fixation au sol par vis à cache chromé. Abattant double matière plastique type OLFA Blanc. | Garantie 2 ans Marque NF Classe acoustique 1 |
| 7 C02 Lavabo | Vestiaire | Lavabo type ALLIA Prima en céramique blanche compris colonne. Dim. 60 x 45cm sur fixation murale par boulons. <ul style="list-style-type: none"> • Robinet temporisé type PRESTO bec haut • Vidage par bonde siphon en polypropylène blanc • Vidange tube P.V.C. | Garantie 2 ans Marque NF Joint d'étanchéité contre paroi arrière Compris pose de renforts en cloisons. |
| 7 C03 Douche | Vestiaire | Fourniture, installation et raccordement d'un receveur de douche céramique 90 x 90cm extra-plat à encastrer type ALLIA Prima. Bonde siphon Ø 90 à grand débit type Speed'O. Robinetterie mitigeuse temporisée type PRESTO, alimentation par le haut ou arrière. | Traitement antigliss du fond de cuve. |
| 7 C04 Robinet de puisage | Façade Nord et Sciage pierre | Fourniture et installations de robinets de puisage intérieur avec vanne de coupure intérieure (voir 7 A03). | |

| OUVRAGES Incombant aux corps d'état | SITUATION | COMPOSITION DES OUVRAGES | Etat des surfaces Liaison et pose Documents de Références |
|---|------------------------------------|--|---|
| 7 D – PRODUCTION E.C.S. | | | |
| 7 D01 Chauffe-eau | Placard technique Réfectoire | Fourniture et installation d'un chauffe-eau petite capacité type ATLANTIC PC série étroite capacité 30 litres, puissance 1600W/230V mono, temps de chauffe 1 heure 15, résistance blindée, témoin lumineux de fonctionnement, réglage de température facilement accessible. <u>Option</u> : chauffe-eau mural type ATLANTIC Chauffeo Plus capacité 75 litres, puissance 1200W, Ø 51cm | Constante de refroidissement : 0,49 Wh / 24h / 1 / °C Consommation d'entretien : 0,64 KWh / 24h IP 25, normes NF Label CE Classe énergétique C Efficacité énergétique 36% Temps de chauffe 4H10 Capacité eau chaude à 40° : 141 litres |